



Rapport du Président 2017

Cher membre, Madame, Monsieur,

Votre comité s'est réuni à quatre reprises durant l'année 2017 et nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres qui représentent les différents lieux-dits de l'enclave. Cette année nous vous présenterons un candidat.

Nous avons durant l'année suivis avec attention les dossiers non encore aboutis.

Don « Nelly Rumley » ; son neveu et héritier Sébastien Rumley avait examiné la possibilité de léguer une partie du patrimoine de sa tante afin de créer une petite place de jeux publique dans le quartier du Taulard. Plusieurs séances, avec notre vice-président en charge du dossier, se sont déroulées avec la municipalité de Lausanne et la commune a pris l'option de créer une place de jeux, non pas sur le terrain de la parcelle mais dans un autre endroit. En effet la commune suggère de trouver une entente sur le territoire de la Briqueterie ; une rencontre avec tous les acteurs est prévue en mai 2018.

Lors de l'intervention du municipal Payot lors de notre dernière assemblée générale en 2017, votre société a remis l'ouvrage sur le métier concernant l'aménagement de la route du Taulard ; vu les fortes divergences d'opinion des voisins de la route le comité n'a pas souhaité intervenir à la municipalité.

Notre comité, par l'un de ses membres, a participé à de nombreuses séances au sein de l'Union des Sociétés locales, de l'Union des sociétés de développement de Lausanne et à une rencontre avec la municipalité.

Impôt déchets au m³ » pour les propriétaires. Le dossier avance **très, très lentement**. Pour mémoire, notre société a conseillé aux membres qui l'ont interpellée de faire opposition à cette taxe par le biais de la Chambre vaudoise immobilière et en conséquence de ne pas payer la taxe. Le dossier est toujours dans les mains des tribunaux et la CVI n'a encore aucune nouvelle sur le recours, elle a donc interpellé le tribunal afin de faire avancer le dossier. Chaque membre qui a fait opposition est informé personnellement et directement de l'avancement du dossier par la CVI. Il est donc toujours conseillé de provisionner la taxe, l'issue positive du jugement du tribunal n'étant pas garantie. Dès que le verdict sera rendu, les propriétaires seront dans l'obligation de s'acquitter très rapidement de toutes les taxes dues.

Si l'on parle d'impôts communaux, un courrier adressé à tous les propriétaires avant Noël 2016 mentionnait l'introduction d'une nouvelle taxe pour l'évacuation et l'épuration des eaux. D'après nos informations, chaque propriétaire a pu négocier cette taxe à la baisse moyennant certains aménagements.

Le 23 octobre 2017, les habitants du taulard et notre société ont reçu une invitation à visiter les coupes de bois qui seront faites dans nos forêts ; excellente initiative qui a vu en plus de votre serviteur quelques membres de notre société participer à l'évènement.

Au nom du Comité, je vous remercie chers membres, de votre fidélité à notre Société de Développement de Lausanne-Vernand et j'adresse un grand merci à tout le Comité qui a œuvré dans une ambiance constructive et dont la devise est :
« défendre les intérêts des habitants des Vernands lorsqu'il en va de la qualité de vie ».

Philippe Cottet, Président SDLV

09.04.2018